



Photo Geneviève Armanet

POULE-LES-ÉCHARMEAUX
Ils vont tout vous expliquer sur les zones humides

Dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides, est organisée par Erare une manifestation ouverte à tous, ayant pour thème « Les zones humides et la gestion de l'eau en Beaujolais ». Au programme les différents contrats de rivières du Beaujolais y seront présentés le matin, tandis que l'après-midi sera consacré au projet de la Malle pédagogique et aux travaux des écoles.

Vendredi 1^{er} février à 9 h 30, salle des fêtes près du plan d'eau, entrée libre.
 Erare : 04 74 13 02 25. et www.erare.coop

Le Progrès 26/01/2013

Poule-les-Echarmeaux

Journée internationale des zones humides : les jeunes concernés

Vingt-cinq personnes étaient réunies samedi matin dont une majorité de jeunes étudiants lors la conférence d'Eric Parent, de l'ERARE, sur toutes les lois de la gestion de ces zones, les programmes, les réalisations, la protection et la description de leurs utilités et utilisations. La loi sur la protection des zones humides date de janvier 1992. Qu'est-ce qu'une zone humide ? Elle stocke les surplus d'eau, ce qui évite les inondations, la purifie naturellement et forme une réserve importante biologique naturelle pour la faune et la végétation associées à l'eau. La France dote au niveau international (2,7 millions d'euros). L'après-midi, les CM1 et CM2 de l'école publique, après un film d'information, ont travaillé à des ateliers "nature" autour du sujet, à la découverte de la vie sur les zones humides avec maquettes éducatives. Une journée importante d'informations pour la protection et l'entretien de la nature.

Les élèves à l'écoute.

Le Patriote 02/2013

POULE-LES-ÉCHARMEAUX Les écoliers seront de parfaits ambassadeurs pour les zones humides

Devant une vingtaine de personnes, Eric Parent, du Relais d'accompagnement rural pour l'environnement (ERARE) a proposé, ce vendredi, une rencontre entre les acteurs locaux et le grand public sur le thème de la gestion de l'eau en Beaujolais. Le projet européen « Let's go » est en construction et son financement est pratiquement bouclé : les quatre communautés de Communes du Beaujolais Vert vont travailler ensemble sur une stratégie d'adaptation au changement climatique en Europe de la nature ordinaire et de la biodiversité.

Les projets des cinq contrats de rivières du Beaujolais ont pour objectif la constitution d'un programme d'aménagement et de gestion des cours d'eau.

Un projet pédagogique a été mis en place entre Erare et le réseau rural d'écoles du canton de Lamure. Pour la commune de Poule, les élèves de CM de l'école publique ont travaillé sur l'évolution de la faune et de la flore en milieux humides



■ Les écoliers ont visionné un film sur l'environnement et le cycle de l'eau.
 Photos Geneviève Armanet

au fil des ans. Au moyen d'une maquette sur laquelle ils devaient replacer faune et flore spécifiques des zones humides. Léa, Flavie et les autres ont été unanimes dans le constat suivant : « Ça nous a permis de voir que certains animaux et plantes vont disparaître en raison du changement climatique, et que ce sera à cause de nous... » ■



■ Les écoliers ont créé une maquette.

Le Progrès 02/02/2013

ZONES HUMIDES / Les zones humides jouent un rôle essentiel en faveur de la biodiversité des milieux et dans la chaîne alimentaire. Leur préservation est évidemment un enjeu de taille, où l'agriculture tient une place importante.

L'agriculture, actrice des zones humides

L'eau est une ressource naturelle vitale pour toutes les formes de vie, et dont dépendent aussi toutes les activités économiques, agricoles et environnementales de nos territoires. L'Erare (Etablissement relais d'accompagnement rural pour l'environnement), association fondée en 2004 à Ranchal sous l'impulsion d'agriculteurs des monts du Beaujolais, organisait vendredi 1^{er} février une journée de rencontres sur le thème des zones humides, qui s'inscrivait dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides. « Les zones humides contribuent à produire plus de 20 % du PIB des pays de la région Equateur. En France, elles couvrent aujourd'hui 5 % de la surface du territoire », précise Eric Parent, directeur d'Erare.

Définie dans le cadre d'un traité international de préservation, la convention de Ramsar, datant de 1971, que la France a ratifiée dans les années 80, et à laquelle elle a apporté une dimension juridique avec sa loi sur l'eau de 1992, la zone humide est une région où le principal facteur d'influence de l'écosystème est l'eau. Selon l'article premier de la Convention internationale, « les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ». En France, l'article 2 de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 précise : « on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».



Les zones humides sont des milieux extrêmement riches en biodiversité.



Le Beaujolais est situé sur 2 bassins hydrographiques, ce qui fait de ce territoire une zone d'étude d'autant plus intéressante.

Des zones à préserver

Les zones humides sont des zones utiles. Elles peuvent participer à l'épuration de l'eau et à la régulation des crues. Elles contribuent à limiter les risques naturels et sanitaires (inondations, qualité de l'eau potable...). En ralentissant le ruissellement, elles réduisent également les phénomènes d'érosion des sols. Elles sont des milieux extrêmement riches en biodiversité : la moitié des espèces d'oiseaux en France sont hébergés en zones humides, les tourbières représentent 0,25 % de la surface de la région Rhône-Alpes pour y contenir un tiers de ses

plantes rares et protégées. Autant d'arguments qui poussent, bien évidemment, à vouloir les préserver. « Les menaces principales sur ces espaces sont les pressions urbaine et touristique, la déprise agricole, les mutations économiques. Le 10^e programme d'intervention de l'Agence de l'eau favorise aujourd'hui des projets économiques qui visent la préservation et la conservation des milieux aquatiques. Les politiques de sauvegarde des zones humides doivent s'atteler à la fois à assurer la non-dégradation des milieux en bon état et à conduire une politique de protection associée à des activités socio-économiques », explique Eric Parent. Car l'enjeu est bien le suivant : protéger tout en maintenant des activités. « Avec l'arrivée prochaine d'un SRCE*, le Sdage**, les contrats de rivière, etc. nous disposons d'un cadre législatif très complexe et qui concerne tout le monde. Quelqu'un veut faire un bout de remblais est confronté à tous ces dispositifs. Le cœur de métier de l'association Erare est l'environnement et nous menons une réflexion sur son intégration en vue d'une utilisation économique et d'une appropriation sociale », ajoute-t-il.

Un référentiel pratique

Au printemps 2013, l'association de Ranchal participera justement à l'opération de création d'un référentiel sur la gestion des zones humides dans la surface agricole utile. « Ce référentiel est voulu par le préfet de Rhône-Alpes. L'opération

est animée par la chambre régionale d'agriculture et la Draaf. Elle consiste en une expérimentation de la gestion des zones humides et des zones de drainage, dans le but de trouver un consensus entre préservation des zones humides et continuité des pratiques agricoles », détaille le directeur d'Erare, cheville ouvrière de cette action sur le territoire beaujolais, en collaboration avec la Direction départementale des territoires. Il s'agit d'une démarche participative et pratique, commandée par un groupe régional agricole local. La première étape sera d'identifier des parcelles de référence et de définir à la fois des mesures compensatoires et des bonnes pratiques de production. « La réglementation existe et doit être appliquée. Le but est cependant de trouver un langage commun, d'expliquer la réglementation, de réfléchir aux moyens pratiques de l'appliquer », commente Eric Parent. Un référentiel pratique devra être présenté en 2014. Le Beaujolais associé au projet régional est situé sur deux bassins hydrographiques, ce qui fait de ce territoire une zone d'étude d'autant plus intéressante. ■

Sébastien Dupéray

*Schéma régional de cohérence écologique, en cours de co-élaboration avec l'Etat et les Régions.
**Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.



Les zones humides sont des zones utiles.

L'info agricole du Rhône 07/02/2013